

AFFAIRE N° 24.

O B J E T : RECOURS EN ANNULATION D'UN ARRETE MUNICIPAL D'EXPULSION.
Autorisation de défendre en justice.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour faire suite à une décision de la Commission d'Attribution de Logements de Fonction de Saint-Denis en date du 28 août 1981, un arrêté municipal d'expulsion n° 488 a dû être pris à l'encontre de Madame Josiane May HOARAU, Institutrice à l'Ecole Damase Legros.

Madame HOARAU a engagé devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis un recours visant à obtenir l'annulation tout à la fois de la décision de la Commission précitée et de l'arrêté municipal, prétendant que les règles d'attribution de logements n'auraient pas été respectées en l'espèce.

Je vous demande de m'autoriser à défendre en justice dans cette affaire.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU - St. Denis le 22 Mars 1982 * * * * *
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : *Piedier CULTIAUX*
Pour Copie certifiée Conforme
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué
signé : *Jacques La course*